

Fondation de l'Organisation dommages sismiques

News | 18 juin 2021

Assureurs privés, cantons et établissements cantonaux d'assurance ont décidé d'unir leurs forces à l'avenir : le 16 juin 2021, ils ont officiellement fondé l'Organisation dommages sismiques (ODS). La nouvelle organisation tiendra un rôle central dans la gestion des tremblements de terre. Elle apportera un soutien actif aux cantons pour l'évaluation des dommages aux bâtiments et pour l'estimation des coûts de la reconstruction.

La Suisse peut être frappée à tout moment par un tremblement de terre de forte magnitude. D'après l'analyse nationale des risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2020 » de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les tremblements de terre font partie des risques majeurs en Suisse, au même titre que les [pénuries d'électricité](#) et que les [pandémies](#). Un tremblement de terre peut engendrer des coûts économiques de plus de 100 milliards de francs. Le montant des dommages dépend essentiellement de la rapidité de la gestion de l'événement et du temps écoulé jusqu'à ce que la vie sociale et économique puisse reprendre son cours normal.

L'organisation doit être opérationnelle en 2023. L'ODS garantira que la reconstruction puisse rapidement être entamée après un tremblement de terre. Car il faut savoir que sans estimation des dommages, la reconstruction tarde d'autant plus. Partant, les coûts économiques ne cesseraient d'augmenter. Il manquerait en effet des bases décisionnelles claires pour le financement de la réparation des dommages. La branche de l'assurance souhaite ainsi faire profiter de son expérience dans le domaine de la détermination des dommages et du traitement des sinistres. L'ODS mettra à disposition ainsi une infrastructure technique et les informations fondamentales requises sur les bâtiments endommagés. Sur cette base et après une évaluation locale de la situation, les autorités compétentes décideront si les bâtiments touchés peuvent être encore utilisés à la suite d'un événement. Ce sera ensuite au tour des spécialistes de l'ODS de visiter les bâtiments et d'établir une estimation en vue de déterminer les coûts de réparation ou de reconstruction. L'ODS se chargera de coordonner l'intervention des spécialistes nécessaires, tels que des ingénieurs, des architectes ou des experts en assurance. Seule une organisation à l'échelle du pays et bénéficiant d'un large appui est en mesure de fournir le savoir-faire indispensable et de déterminer rapidement les coûts de la reconstruction.

L'ODS est le fruit d'un projet de partenariat public-privé. Elle est prise en charge et financée par les cantons, les établissements cantonaux d'assurance et les assureurs privés. Des services fédéraux comme le Service Sismologique Suisse à l'EPF Zurich, l'Office fédéral de protection de la population et l'Office fédéral de l'environnement soutiennent également l'ODS. Ils assurent la coordination entre les mesures de la Confédération sur la prévention des séismes. L'ODS permet de combler une lacune dans le dispositif établi pour se préparer aux tremblements de terre. L'organisation contribuera grandement à ce que l'économie tout comme la société puissent se relever rapidement après un tremblement de terre.

Risques naturels

Catastrophes naturelles

Tremblement de terre

Communiqué de presse - Fondation de l'ODS

Vous pourriez être intéressé par ce qui suit

Add to PDF generator

Se montrer réactif tout en conservant son calme

Les risques liés aux forces de la nature sont partout présents. Or, un comportement responsable permet de prévenir un certain nombre de dommages. Information et prévention pour se protéger.

Contexte 13.03.2020

[Plus](#)

Add to PDF generator

« L'assurance des dommages naturels repose sur une double solidarité »

Dans cet entretien, Eduard Held explique en quoi consiste le Pool pour les dommages naturels – et les raisons pour lesquelles les tremblements de terre n'y sont toujours pas inclus.

Interview 03.10.2022

[Plus](#)
